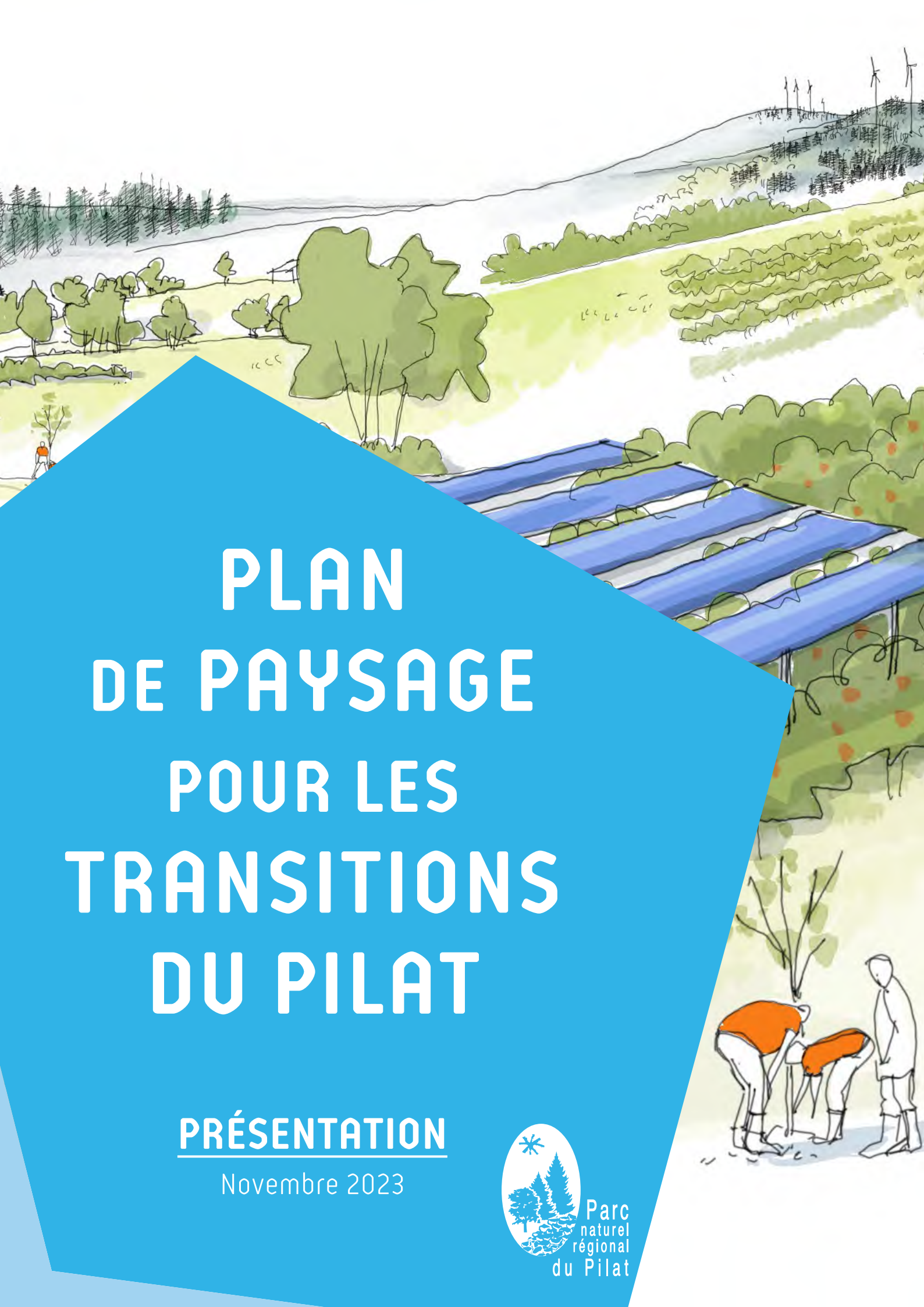




PLAN DE PAYSAGE POUR LES TRANSITIONS DU PILAT

PRÉSENTATION

Novembre 2023



Parc
naturel
régional
du Pilat

SOMMAIRE

DIAGNOSTIC-ENJEUX

Phase 1 > Octobre 21 - Avril 22

- UN ATELIER "OÙ SONT NOS RESSOURCES ?" en lien avec la démarche d'adaptation au dérèglement climatique (Tacct2)
 - UNE TRAVERSÉE PAYSAGE d'une journée en bus et à pieds (voir des projets, rencontrer des acteurs, lire les paysages)
 - RENCONTRES D'ACTEURS ET D'HABITANTS et rapport d'entretiens
 - QUESTIONNAIRE PARTICIPATIF EN LIGNE
- *LIVRABLES : diagnostic-enjeux, prospective 2040, récit graphique, cartes des structures et des sensibilités*

STRATÉGIE & SITUATIONS PAYSAGÈRES PÉDAGOGIQUES

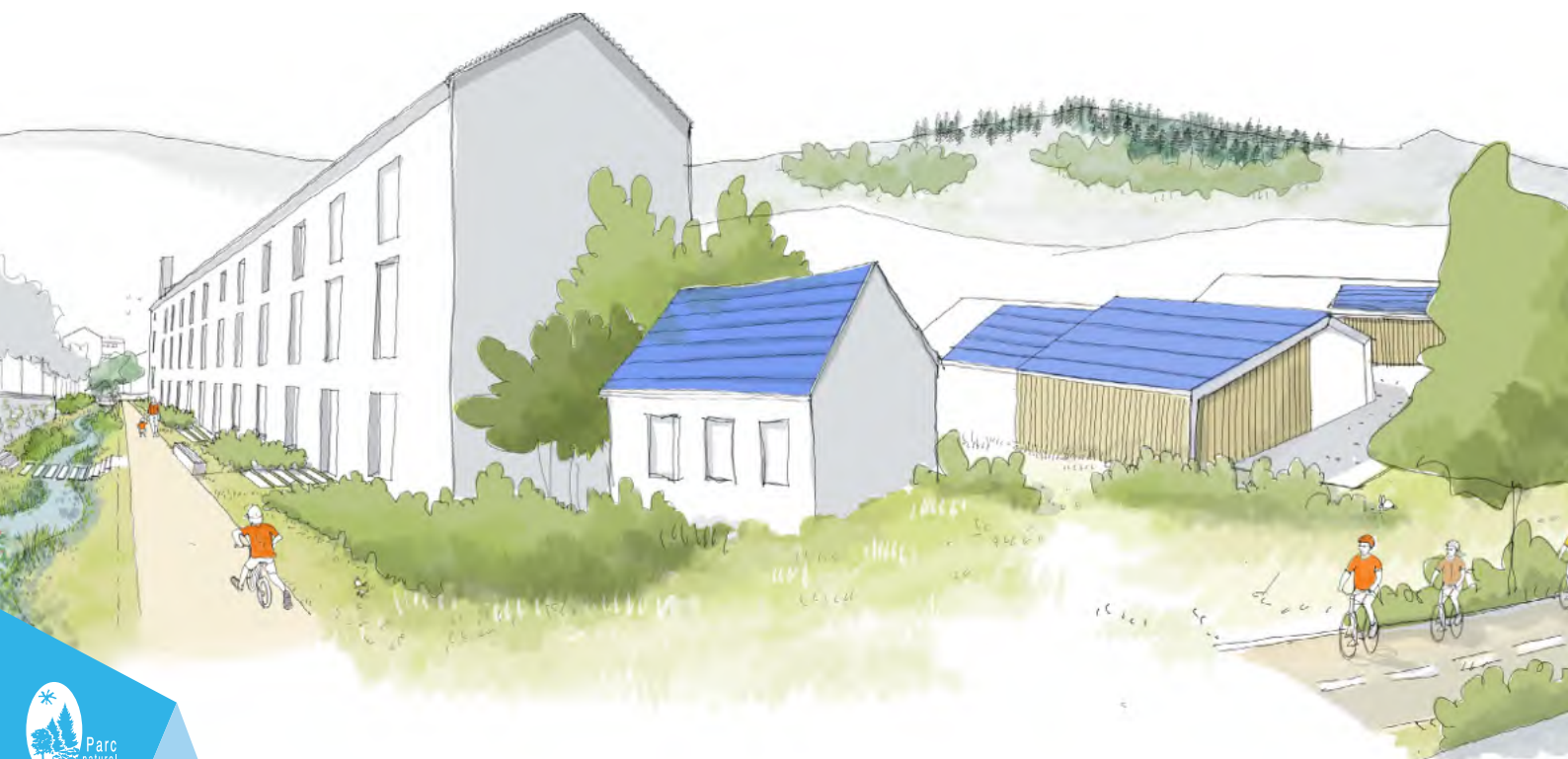
Phase 2 > Avril - Juillet 22

- DES ATELIERS SUR LES ÉVOLUTIONS DE 5 SITUATIONS PAYSAGÈRES (agrivoltaïsme, éolien, îlot de chaleur, forêt et tourisme, franges agro-naturelles...)
 - UN ATELIER STRATÉGIE (quels objectifs sont prioritaires ?)
- *LIVRABLES : des évolutions de sites pédagogiques, une stratégie composée d'objectifs de qualité paysagère, sa hiérarchisation, des cartes d'orientations (ENR, mobilités...)*

OUTILS DE MISE EN OEUVRE

Phase 3 > Septembre 22 - Juillet 23

- DES ATELIERS FICHES-ACTIONS, UN ATELIER DE MISE EN SITUATION ENR, 2 GUIDES
- *LIVRABLES :*
- 10 fiches-actions
 - un guide d'accompagnement "Paysage & ENR" (préconisations et illustrations)
 - un guide « Paysage & Adaptation » (préconisations et illustrations)
 - des indicateurs, un bilan...



POURQUOI UN PLAN DE PAYSAGE POUR LES TRANSITIONS ?

LE POURQUOI DU COMMENT

Le défi à relever par la mise en oeuvre d'un Plan de paysage pour les transitions sur le Pilat est double. Il s'agit :

- d'anticiper les impacts sur les paysages des effets du dérèglement climatique en orientant qualitativement les choix d'adaptation dans divers domaines (agriculture, forêt, milieux naturels, développement urbain, déplacements...),
- de planifier le développement des énergies renouvelables (ENR) en adéquation avec les ressources locales, les valeurs, identités, sensibilités et savoir-faire des différentes entités du massif.

Le plan de paysage est un outil non réglementaire mais dont certains des résultats (objectifs, préconisations) seront intégrés à la charte du Parc en cours de révision. Il résulte d'un appel à projet de l'Etat et de l'Ademe.

COMMENT ONT ÉTÉ ASSOCIÉS LES ACTEURS DU PARC ?

12 à 50 participants à chaque atelier pour 2 à 4 ateliers par phase !

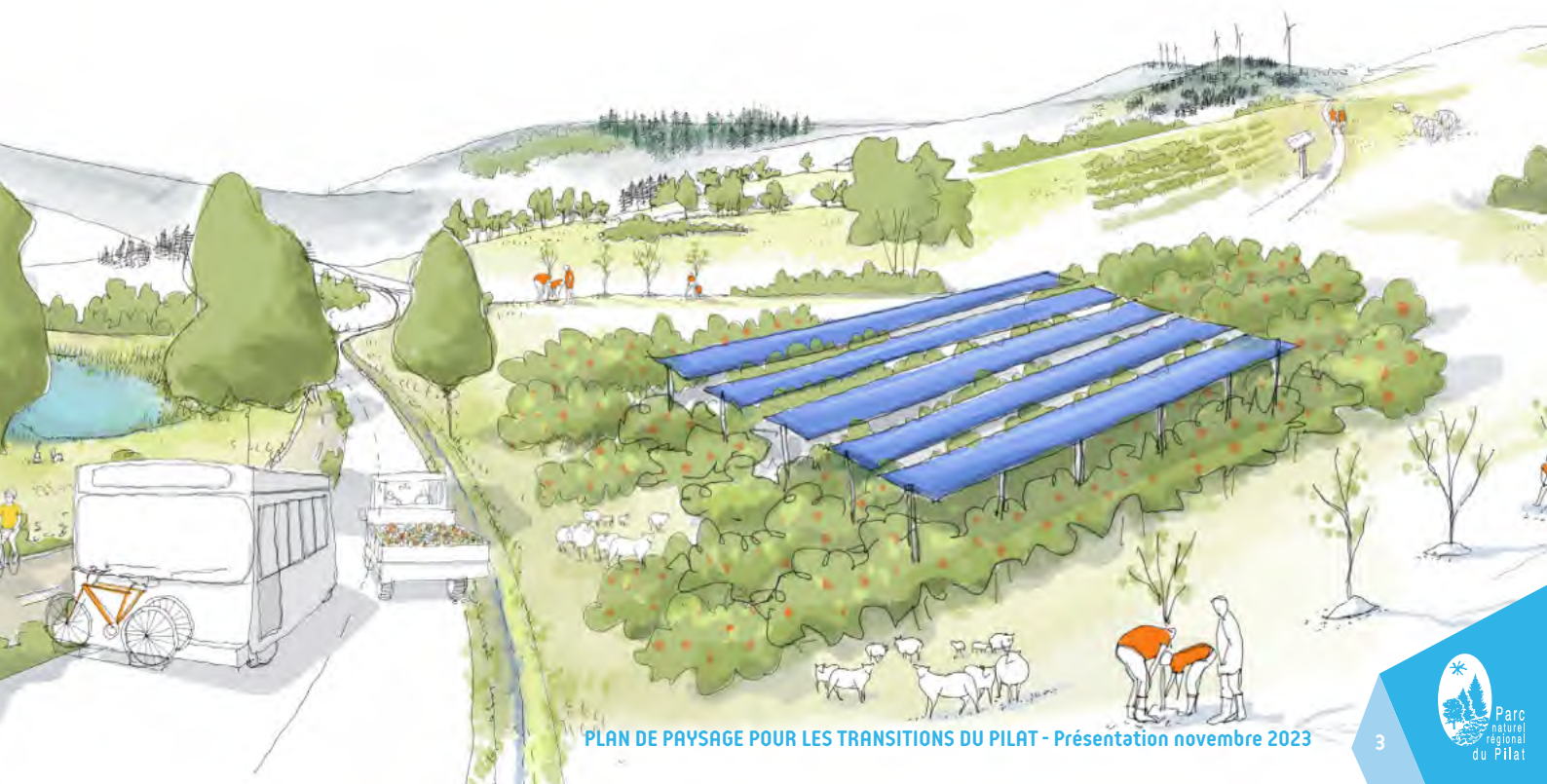
La démarche fut participative et tous les résultats des ateliers ont largement nourri les livrables du plan de paysage, de même qu'un questionnaire interactif et cartographique en phase 1.

Deux commissions internes au Parc furent fusionnées (aménagement et énergie) pour mobiliser les élus du Parc du Pilat et les acteurs techniques du territoire ont largement répondu présents à toute la démarche.

POURQUOI UN PLAN DE PAYSAGE DES TRANSITIONS AVANT LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC ?

Le paysage est une valeur et un attendu important du Parc naturel régional, d'autant plus dans un contexte de crises (climatique, énergétique,...). Accompagner les transitions en maintenant la qualité des paysages du Pilat est l'objectif de tous les acteurs. Ainsi, comment peut-on davantage accompagner les porteurs de projet à prendre en compte le volet paysage ? Comment accompagner des évolutions, parfois très incertaines, et la vulnérabilité des paysages face à des urgences de court terme ? Quels paysages voulons-nous demain dans le Pilat ? Telles sont les questions auxquelles le plan de paysage répond depuis son diagnostic, sa stratégie, ses fiches-actions, jusqu'à ses préconisations précises dans ses deux guides.

C'est un des rares plans de paysage à traiter à la fois l'adaptation climatique et la transition énergétique. Il s'articule avec la stratégie d'adaptation climatique du Parc (Tacct2) et a largement contribué à définir les objectifs de qualité paysagère de la prochaine charte du Parc Destination 2041 dans ses différentes thématiques.



DIAGNOSTIC-ENJEU

ET SI L'ÉVOLUTION DE NOS USAGES PARLAIENT DES PAYSAGES ET DES TRANSITIONS ?

3 récits graphiques ont été réalisés pour illustrer scrupuleusement l'évolution du paysage du Pilat. Une immersion dans la culture locale et les usages sur les thèmes de l'habitat, du travail et du jour de repos : le dimanche selon 3 pas de temps : 1873, 1973 et 2023.

Qu'est-ce qu'on fait dehors ? Quelles activités locales ? Quels déplacements ?

Extraits des récits, en gaga (patois local), d'évolutions des paysages du Pilat en lien avec nos habitudes de loisirs

Un dimanche en 1873



- *Demain c'est dimanche. J'aurais besoin des enfants pour vendre les rigottes au marché de Jonzieux. Il faut compter 4 bonnes heures pour s'y rendre en charrette.*
- *Grand-mère, vous pourrez aller laver les chemisiers au barrage du Cotatay ? L'eau y est plus claire.*
- *Le matin faut pas oublier d'aller au baptême du petit Joseph. Il paraît que ce sera suivi d'une procession jusqu'à la Madone.*
- *Je parie qu'Emile ne sera pas revenu à temps de son étape à la Jasserie, toujours fiol celui-là, à pitancher autant qu'un curé peut en bénir !*

Un dimanche en 1973



- *Demain c'est dimanche. S'il fait beau, on pourrait aller au grand barrage du Gouffre d'Enfer pendant que le petit Eric est aux scouts, ils seront autour du lac des Plats.*
- *C'est l'occasion de sortir la Renault 5 et faire un tour en voiture en forêt dans les crêts après, non ?*
- *A 18h, on est invité à faire pampille à la villégiature de Nadine de Lyon à la Digonnière.*
- *Oh non, y a un match des Verts à la télé, j'ai pas envie de rater ça !*

Un dimanche en 2023



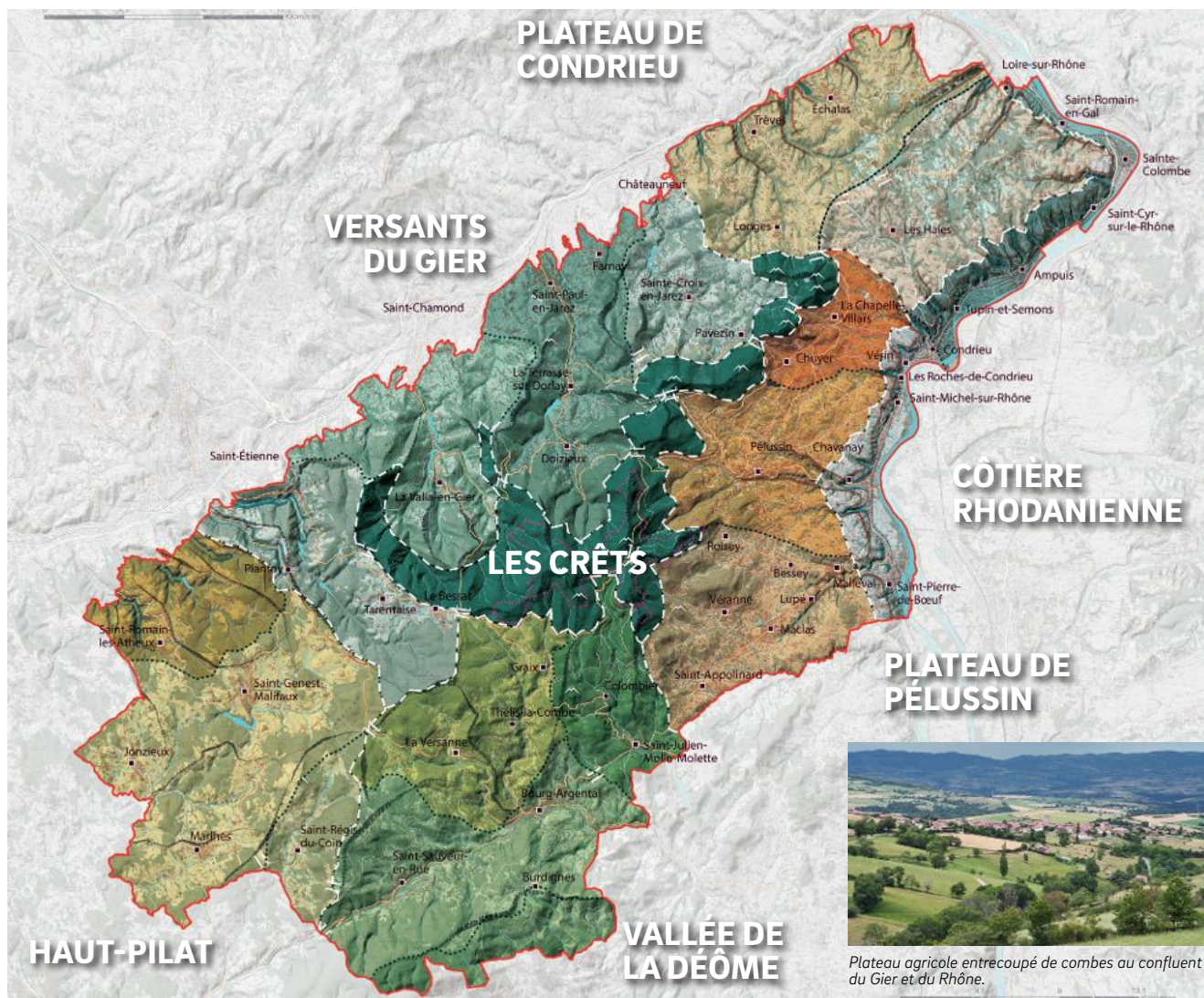
- *Demain c'est dimanche. Avant de récupérer Louis à l'accrobranche, s'il fait encore trop chaud, on pourrait faire un tour de vélo en forêt ? J'ai envie d'aller me balader dans une hêtraie.*
- *Elles vont devenir de plus en plus rares paraît-il, dans ce Pilat bientôt noir de résineux. Mais bon, le douglas c'est oppressant en hiver, mais c'est frais en été.*
- *Ok, mais on évite les crêts, y a trop de bagnoles! Cap de faire un plouf au barrage tant qu'il y a encore de l'eau ?*

UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES RÉUNIE EN UN PETIT TERRITOIRE : UNE GRANDE RICHESSE !

Le Pilat est défini par 7 entités paysagères : chacune d'elle offre des singularités propres, caractérisées par un ensemble de structures paysagères (vallées, lignes de crête...) et d'éléments

de paysage (motifs de vergers, haies...). Chacune se distingue par une différence d'ambiance, d'organisation et chacune est définie par des limites qui peuvent être nettes ou floues.

L'ensemble compose l'incroyable mosaïque paysagère du Pilat en un territoire pourtant si resserré.



Plateau agricole entrecoupé de combes au confluent du Gier et du Rhône.



Vallonnements doux et grande ouverture du Plateau du Haut-Pilat.



Enchaînement des vallées encaissées et des multiples ambiances des Versants du Gier.



Coteaux viticoles et habitats de la Côteière rhodanienne, en balcon sur le Rhône.



Versant habité et plateau perché agricole de part et d'autre de la Vallée de la Déôme.



Chirat ouvrant un vaste panorama depuis les Crêts boisés.



Ponctuation régulière des villages du Plateau de Pélussin, sous les contreforts des Crêts.

QUELS SONT LES RISQUES ET LES ENJEUX FACE AU MANQUE D'ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ?

Pour chacune des 7 entités paysagères les effets probables et attendus du changement climatique sur les paysages de demain (2040) ont été représentés au regard :

- **de signes paysagers déjà perceptibles des aléas climatiques** (ex : perte de lisibilité du réseau hydrographique s'asséchant, surchauffe urbaine, équipements de protection contre les aléas climatiques type citernes, filets paragrêle renforcés, diminution des prairies permanentes, remontée en altitude des cultures) ;

- **d'une intensification des pratiques de gestion des espaces agricoles ou forestiers et d'aménagement existants** (ex : poursuite de l'étalement urbain, retenues collinaires perturbant le cycle de l'eau, augmentation des systèmes d'irrigation, arrachage de haies) ;

- **et de l'émergence de premières initiatives et de réponses** (ex : rénovation de friches, désimperméabilisation et végétalisation des sols, pistes cyclables, toitures photovoltaïques...).

A vous d'imaginer d'autres scénarii !



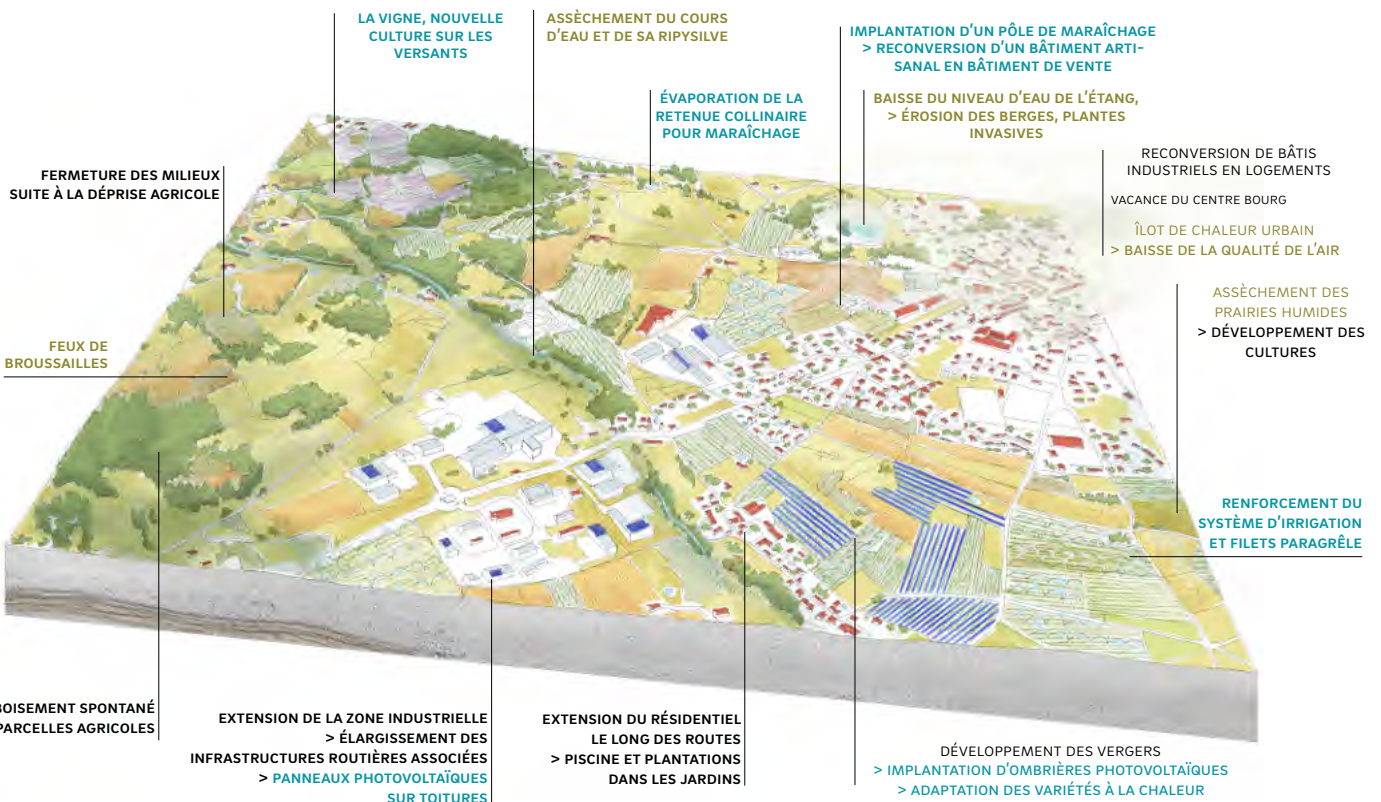
2022

Exemple : Blocs diagrammes du plateau de Pélussin
(Secteur de Maclas)

2040

SIGNES ET EFFET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
POURSUITE DES DYNAMIQUES EXISTANTES
RÉPONSES - INITIATIVES

	COURS D'EAU		HABITAT
	CULTURE		POINT D'EAU
	BOSQUET		BÂTIMENT ÉCONOMIQUE
	PRAIRIE HUMIDE		HAIE - ARBRE ISOLÉ
	PRAIRIE		FRICHES AGRICOLES



SOBRIÉTÉ & DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : LE DOUBLE DÉFI

Une évaluation chiffrée grossière à l'échelle du Pilat fait apparaître, à la fois la très faible réduction des consommations énergétiques du territoire depuis 2012 et la faible production d'énergies renouvelables : la transition énergétique est un enjeu fort du territoire.

CONSTATS (échelle du Pilat) :

- Conso 2012 = 1 596 GWh/an
- Conso 2018 = 1574 GWh /an
- Prod ENR 2019 = 165 GWh /an

OBJECTIFS 2050 (échelle du Pilat)

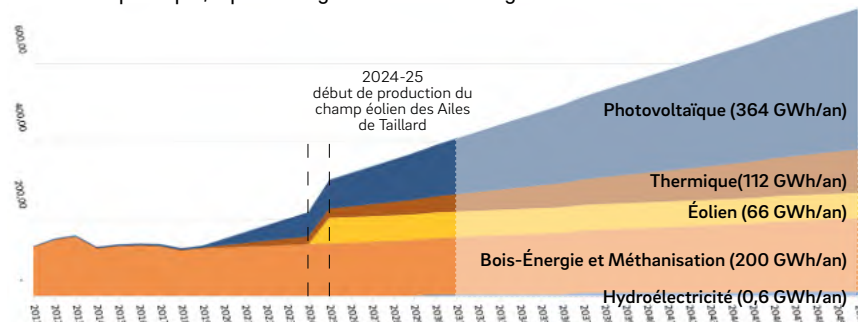
du Tepos 2012 Saint Etienne Métropole-Pilat (comprenant la Région de Condrieu), à partir de l'année de référence 2012

Entre 2018 et 2050 :

- réduire de 50 % la consommation d'énergie
- multiplier par 3,5 la production d'ENR

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU PILAT ET PROJECTION D'ÉVOLUTION

Scénario de mix énergétique à titre d'exemple de projection, sans aucune validation ni orientation politique, à partir de gisements estimés grossièrement.



Source : TEPOS SEM/Pilat, mise à jour à venir dans le cadre du Schéma Directeur Énergie

ÉQUIVALENCE DE PRODUCTION pour 6 GWh de production annuelle



1 éolienne
de 3 MW

=

3,6 ha



surface globale de
toiture Photovoltaïque
ou d'ombrières

=



= 3 unités de méthanisation
à la ferme en cogénération

= 40 installations de géothermie sur bâtiments tertiaires

LE PLAN DE PAYSAGE A UNIQUEMENT TRAITÉ LES TYPES DE PROJETS ET DE PRODUCTION D'ENR VISIBLES MARQUANTS

Il s'est focalisé sur les seuls équipements énergétiques dont la forme physique et l'implantation sont visibles ou marquants dans les paysages (le grand éolien, l'agrivoltaïsme, la méthanisation, le bois-énergie, le photovoltaïque sur ombrière...).

Les parcs photovoltaïques (PV) au sol n'ont pas été traités parce que les très rares friches ou délaissés existants sont déjà couverts par du photovoltaïque et la charte du Parc exclut le développement des centrales au sol sur les espaces naturels agricoles et forestiers.



STRATÉGIE & SITUATIONS PAYSAGÈRES PÉDAGOGIQUES

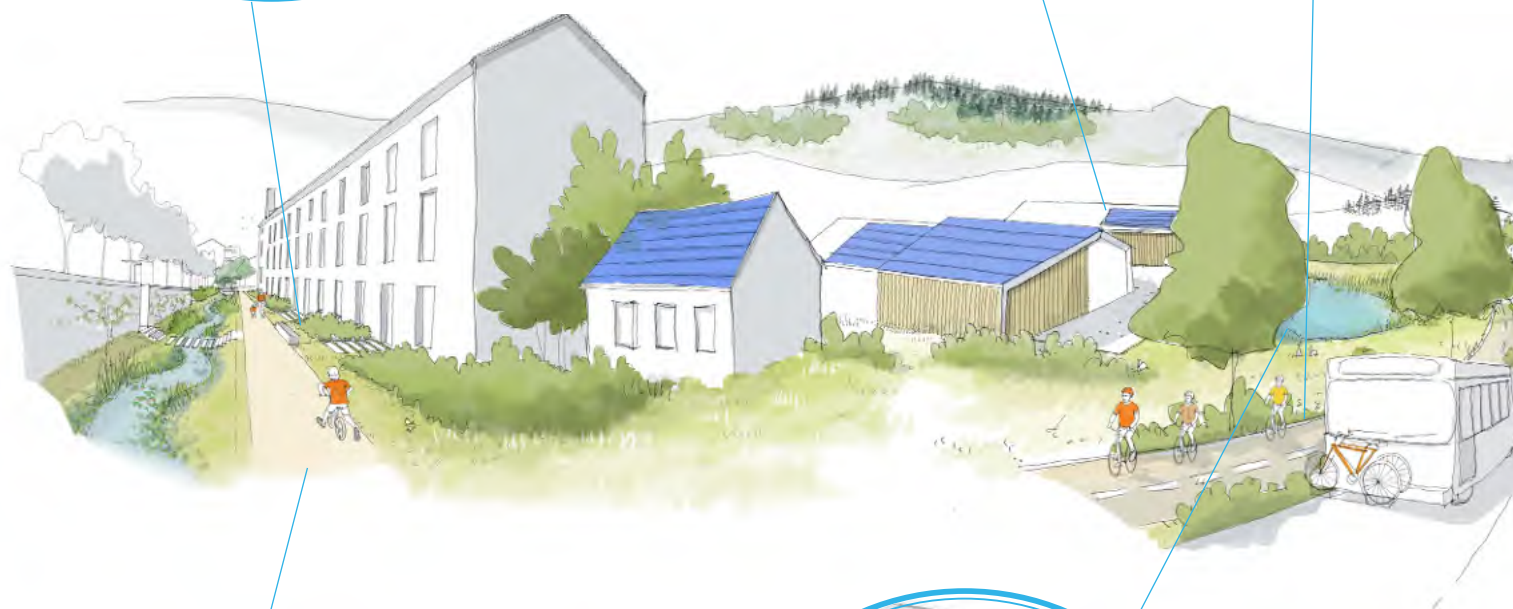
QUELQUES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE



(Re)naturer les espaces habités et renforcer leurs fonctionnalités environnementales et paysagères

Renforcer les liaisons douces et actives vers les centres bourgs de proximité et des sites frais

Prioriser la couverture en photovoltaïque des toitures d'équipements et des zones économiques



Favoriser la continuité et la qualité des cheminements doux et actifs dans les espaces habités et vers les sites frais
- échelle communale -

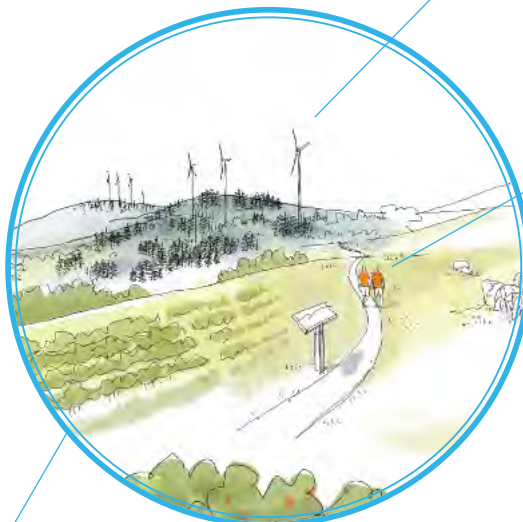


Inciter les porteurs de projets énergétiques à intégrer des mesures paysagères et une gestion alternative des eaux pluviales de manière exemplaire

Accompagner le développement
de paysages agro-écologiques

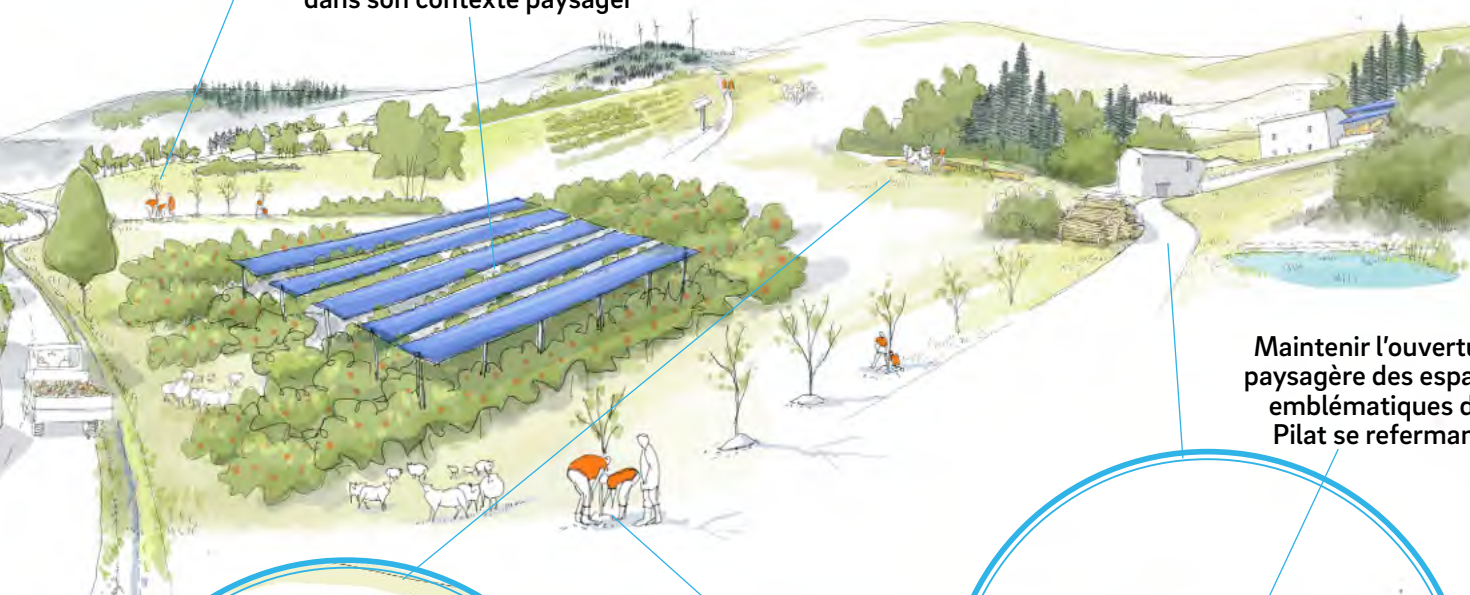


Dans les seuls secteurs pouvant
accueillir du grand éolien, adapter les
projets aux échelles et spécificités de
relief des entités, prendre en compte
l'influence des sites emblématiques

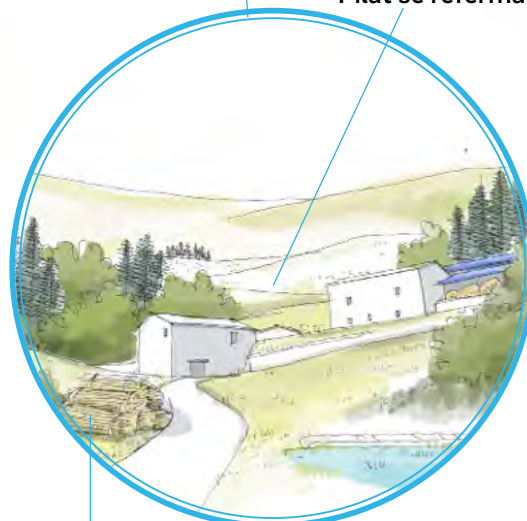


Diversifier l'offre
touristique en
répondant aux enjeux
de transition

Faire de toute installation
énergétique d'envergure un site
exemplaire pour son intégration
dans son contexte paysager



Maintenir l'ouverture
paysagère des espaces
emblématiques du
Pilat se refermant



Renforcer l'éducation
au territoire et
favoriser l'implication
des acteurs locaux
dans les projets
de transition



Inciter à des pratiques sylvicoles créant
des forêts à couvert continu, de futaie
irrégulière et d'essences variées, au profit
de paysages d'altitude faisant lire les saisons

Développer l'exploitation du bois-énergie
au service de l'ouverture des paysages

GRANDES LIGNES DE LA STRATÉGIE ÉCRITE

La vocation des objectifs de qualité paysagère, c'est d'orienter l'action de tous types d'aménagement, de gestion et de protection (urbanisme, forêt, agriculture, environnement...).

Ainsi les paysages maintiennent leurs caractères, leurs dimensions multifonctionnelles. La perception paysagère par les populations est renforcée, qu'elle soit consciente ou non.

Cinq orientations et une trentaine d'objectifs de qualité paysagère définissent la stratégie du plan paysage pour les transitions.

Voici des extraits d'objectifs de la hiérarchisation, qui a permis de définir un plan d'actions.

ORIENTATIONS

1/ DES PAYSAGES ADAPTÉS AU MANQUE D'EAU, AUX FORTES CHALEURS, ACCUEILLANTS ET QUALITATIFS POUR UN MIEUX VIVRE ENSEMBLE

> une adaptation sans attendre par l'aménagement et la transformation des paysages

CRITÈRES

URGENCE CLIMATIQUE À COURT TERME

type sécheresse, manque d'eau et encadrement des ENR à court terme

EXTRAITS D'OBJECTIFS

(RE)NATURER LES ESPACES HABITÉS ET RENFORCER LEURS FONCTIONNALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGÈRES

ILLUSTRATIONS



Création d'une «culture de l'ombre» et de la désimpermeabilisation des sols. (plantation d'arbre à Saint-Paul en Jarez).

2/ DES PAYSAGES MOSAÏQUES EXISTANTS DU PILAT À CONFORTER ET DÉVELOPPER AU BÉNÉFICE D'UNE RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

> la résilience par la préservation de la mosaïque de paysages existante

OBJECTIF STRUCTURANT

objectifs de long terme, apportant un réel bénéfice pour le territoire

DIVERSIFIER L'OFFRE TOURISTIQUE EN RÉPONDANT À LA QUÊTE D'ESPACES FRAIS

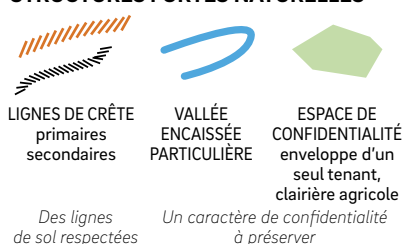


Promenade dans la tourbière de Gimel.

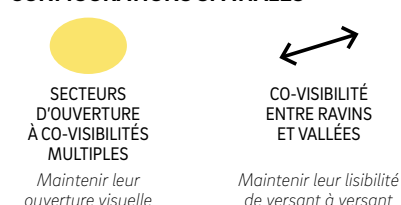
DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES À PRENDRE EN COMPTE DANS LES AMÉNAGEMENTS

Les sensibilités paysagères du Pilat s'ajoutent aux sites patrimoniaux et emblématiques définis dans la charte : ce sont des sites parfois de nature plus ordinaires mais dont les rapports d'échelles, de visibilité, de confidentialité ou d'ouverture sont particulièrement «sensibles» à l'impact possible d'un aménagement (dont les ENR). Ces sensibilités méritent une attention particulière lorsqu'un aménagement s'y installe.

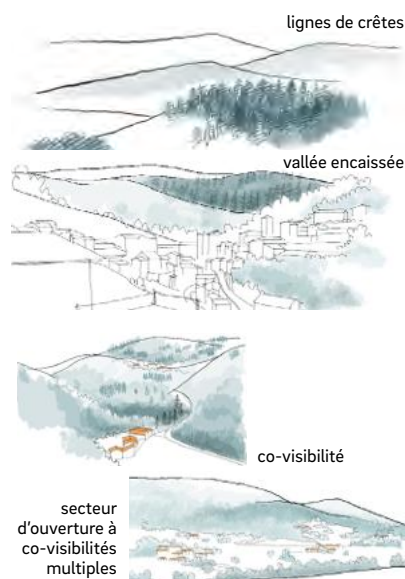
STRUCTURES FORTES NATURELLES



CONFIGURATIONS SPATIALES



VUES ET CONSTRUCTIONS HUMAINES



route en balcon



Espace de confidentialité dans la tête de vallon entourant Chuyer



Co-visibilité sur une ligne de crête, Graix



Grande ouverture à co-visibilités multiples (de partout tout est vu), St Genest-Malifaux



Cône de vue sur la vallée de la Déôme maintenu dégagé par la toiture plate de la chaufferie de St Sauveur-en-Rue

3/ DES MOBILITÉS DOUCES À RENFORCER POUR FAIRE ÉMERGER DES PAYSAGES DE TRANSITION ATTRACTIFS

> le virage à prendre d'un Pilat offrant
des alternatives à la voiture

OBJECTIF STRUCTURANT

objectifs de long terme, apportant un
réel bénéfice pour le territoire

**FAVORISER LA CONTINUITÉ
ET LA QUALITÉ DES CHEMINEMENTS
DOUX ET ACTIFS DANS LES ESPACES
HABITÉS ET VERS LES SITES FRAIS**



Continuité piétonne entre espaces de stationnement
et commerces (Saint-Genest-Malifaux).

4/ DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES EXEMPLAIREMENT ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS GÉOGRAPHIQUES

> demain des projets d'énergies
renouvelables, adaptés aux échelles
paysagères du Pilat

VULNÉRABILITÉ DES PAYSAGES

risque d'impacts à court terme (type
aménagements d'urgence mal implantés)

**INCITER LES PORTEURS DE PROJETS
ÉNERGÉTIQUES À INTÉGRER DES
MESURES PAYSAGÈRES ET À UNE
GESTION ALTERNATIVE DES EAUX
PLUVIALES DE MANIÈRE EXEMPLAIRE**



Chaufferie bois à Échalas

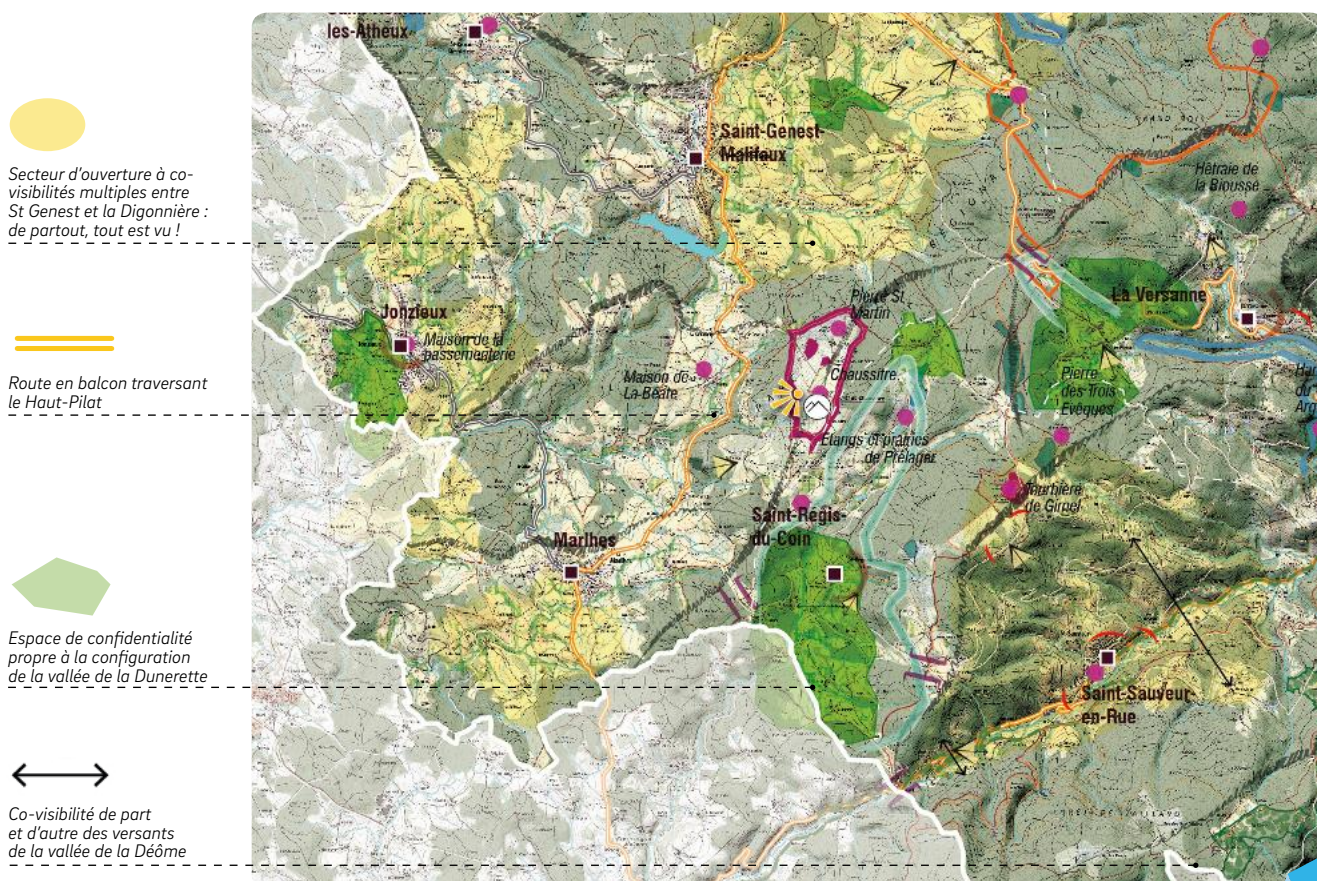
5/ RENFORCER LA PARTICIPATION ET LES COOPÉRATIONS LOCALES POUR NOURRIR ET ENCADRER LES PROJETS DE TRANSITIONS SUR LE TERRITOIRE DU PILAT

**RENFORCER L'ÉDUCATION AU
TERRITOIRE ET À LA PARTICIPATION
POUR FAVORISER L'IMPLICATION
DES CITOYEN-NE-S ET DES ACTEURS
LOCAUX DANS LES PROJETS DE
TRANSITIONS**



Plantations citoyennes (la Valla-en-Gier).

UN EXTRAIT DE LA CARTE DES SENSIBILITÉS



OÙ SONT LES ESPACES N'AYANT PAS VOCATION À ACCUEILLIR DU GRAND ÉOLIEN ?

Pour préserver la lecture des paysages emblématiques du Pilat :

- **les espaces suivants n'ont pas vocation à accueillir du grand éolien** : les espaces déjà protégés (sites classés, inscrits, réserves naturelles, monuments historiques) et les sites emblématiques (l'arc de la Valla-en-Gier, la Côtère rhodanienne...);
- **des sensibilités paysagères nécessitent une vigilance particulière** : espaces de confidentialité, de visibilité lointaine (crêts nord), des éléments de découverte du territoire (routes en balcon, belvédères, cônes de vue);
- **l'entité des Versants du Gier demande une attention particulière**, déjà fragilisée par des lignes à haute tension, des déséquilibres structurels liés à la déprise agricole, l'avancée de la forêt et la périurbanisation;
- **la vallée de la Déôme**, suite au projet éolien en cours sur le massif de Taillard, pourra difficilement accueillir un deuxième champ au vu de sa configuration topographique de vallée encaissée.



ESPACES PROTÉGÉS
• Site classé des Crêts, Monuments historiques classés ou inscrits...

ESPACES EMBLÉMATIQUES
Exemple :
• Côtère rhodanienne

L'ENTITÉ DES VERSANTS DU GIER

Cette entité, aux équilibres paysagers déjà fragilisés (mitage, refermeture par le boisement, déprise agricole), et déjà impactée par des infrastructures lourdes (lignes à haute tension), risque d'être fortement déséquilibrée par un champ éolien de grande ampleur (hauteur et nombre de mâts).

DES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE OÙ L'IMPLANTATION DES AUTRES ENR DE GRANDE TAILLE EST À ÉVITER

La portée emblématique de certains espaces ou d'éléments de paysage permet peu d'envisager des ENR de grandes tailles, susceptibles de changer l'esprit des lieux. Par exemple :

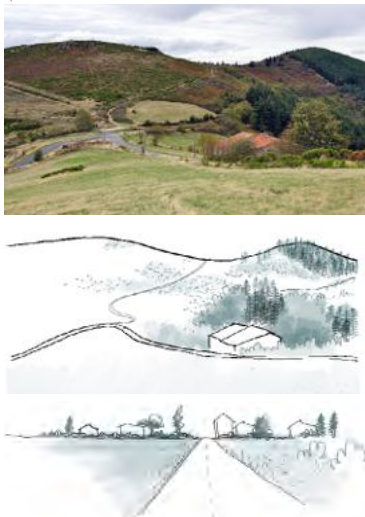
- **les sites déjà protégés et leur environnement proche** n'ont effectivement pas vocation à accueillir ces grands équipements : les sites classés, inscrits, les monuments historiques et les sites emblématiques.
- **Les cols et les coupures d'urbanisation**, garants de la lecture des paysages, doivent faire l'objet d'une attention très particulière.
- **Des protections environnementales** sont garantes de la diversité des paysages et doivent recourir à la même attention : prairies permanentes humides, landes à buvard, pelouses sèches, trame de vieux bois, corridors écologiques.

SITES DÉJÀ PROTÉGÉS

(sites classés, emblématiques, monuments historiques...)



COLS



LANDES À BUZARD



TRAME À VIEUX BOIS



PELOUSES SÈCHES



OUTILS DE MISE EN OEUVRE

DIX ACTIONS PRIORITAIRES

A partir d'une vingtaine d'objectifs, les actions suivantes ont été sélectionnées au regard :

- des possibilités de portage des acteurs du territoire, et notamment du Parc, ayant vocation à animer de manière collaborative et partagée le plan paysage ;
- des actions et dispositifs publics en cours ;
- et des besoins à venir (expérimentation de nouvelles problématiques, projets structurants sur le long terme..).

Action n° 1

Inciter et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'îlots et de **parcours de fraîcheur** (ex. plan guide de végétalisation et/ou guide de recommandations paysagères)



Action n° 4

Structurer et renforcer la **trame agro-écologique** du territoire par des actions de plantations



Action n° 7

Favoriser le développement de **parcours de mobilités douces et actives**



Action n° 2

Réaliser un atlas cartographique des **franges urbaines**



Action n° 5

Créer des jeux de **parcours ludiques en forêt**, permettant de sensibiliser aux rôles multifonctionnels et aux évolutions paysagères de la forêt



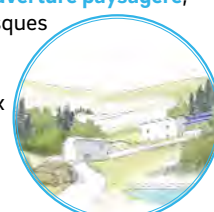
Action n° 8

Mettre en place une **instance ENR spécifique** pour accompagner les acteurs du développement énergétique du territoire



Action n° 3

Recenser et hiérarchiser les lieux nécessitant une **ouverture paysagère**, croisés avec les risques de feu, les enjeux environnementaux et des débouchés locaux



Action n° 6

Impliquer et accompagner les acteurs du territoire dans l'aménagement d'**espaces partagés**



Action n° 9

Faire des recommandations sur le **grand éolien** dans le pilat et sur les Crêts nord



Action n° 10

Bâtir des **animations sur la transition énergétique**, pour les élus, familles et scolaires, à partir d'outils existants et à créer



Traversée de paysage : atelier d'une journée sur site réunissant des acteurs et des porteurs de projets - Mars 2022

UN GUIDE PAYSAGE & ENR

des préconisations pour accompagner les acteurs

L'objectif premier de ce guide est d'accompagner les acteurs de la transition énergétique à prendre en compte le paysage (techniciens, élus, porteurs de projet...). C'est un outil permettant d'ouvrir la discussion entre acteurs.

Ce guide suggère :

- des spécificités géographiques du Pilat à particulièrement prendre en compte ;
- une méthodologie des échelles d'approche (grand paysage, silhouette urbaine, site, détails d'aménagement) ;
- de nombreuses préconisations paysagères, dont certaines sont propres à des filières (méthanisation, agrivoltaïsme...).

En voici 2 exemples :

OMBRIÈRES

Eaux pluviales et désimperméabilisation

Systématiser la recherche de récupération des eaux pluviales sous toute ombrière pour voitures. Prendre en compte cette récupération à l'échelle de la parcelle.



Ombrières pour voitures, dotées :

- d'une désimperméabilisation de tous les sols dédiés au stationnement (y compris ceux sans ombrières),
- de gouttières intégrées aux ombrières et des fossés gravillonnés, bandes végétalisées qui recueillent les eaux pluviales,
- d'une orientation et d'un agencement des panneaux harmonieux avec les toitures existantes,
- de claustra bois sur les faces latérales des ombrières, en harmonie avec les portails d'entrée et de sortie. Ce traitement en bois rend plus discret la vue sur les voitures depuis la route principale et qualifie fortement les lieux et l'équipement.

COUPURES D'URBANISATION

Dans le cas de l'agrivoltaïsme, selon l'importance de la coupure d'urbanisation et leur configuration physique, des marges de recul ainsi que le choix d'un aménagement d'un seul côté de la coupure pourra être identifié par une étude paysagère.



Scénario 1 avec installation PV sur un seul côté de la coupure d'urbanisation (hauteur 6 m), avec une marge de recul supplémentaire que la distance réglementaire le long d'une route départementale (8m).

✓ Acceptable pour des coupures d'urbanisation de moindre importance paysagère, avec une marge de recul à déterminer selon la configuration

✗ A proscrire pour des coupures d'urbanisation de forte importance paysagère (le hameau devrait être entièrement visible comme les lignes de crête).



Scénario 2 avec installation PV des deux côtés d'une coupure d'urbanisation (hauteur 6m), avec une marge de recul de 8m pour les vergers + 12m pour le PV (soit 20m de recul pour le PV).

✗ A proscrire pour des coupures d'urbanisation : occultation complète de la coupure d'urbanisation et effet d'artificialisation.

UN GUIDE PAYSAGE & ADAPTATION CLIMATIQUE

traduction opérationnelle et réglementaire possible de 3 objectifs

Ce guide décline trois objectifs du Plan paysage liés à l'adaptation au dérèglement climatique.

Il aide à la transposition réglementaire et opérationnelle et incite les documents d'urbanisme (SCOT-PLU(i)), à traiter trois thématiques majeures à savoir :

1. la (re)naturation des espaces urbains et l'aménagement d'îlots et de parcours de fraîcheur,
2. la qualification et le traitement des franges agro-naturelles et urbaines,
3. le développement des mobilités douces et actives.

Ce guide propose des méthodes d'approche, il partage des références et des listes d'outils réglementaires potentiellement mobilisables pour aborder ces sujets dans les documents d'urbanisme. Il s'adresse aux collectivités territoriales, aux bureaux d'études et aux élus..

Les bonnes questions à se poser, des inspirations dans le guide

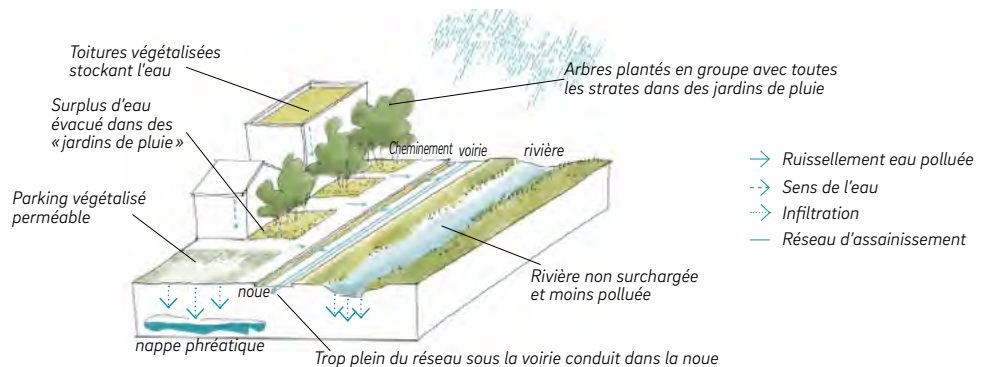
PARTIE 1 : RENATURER LES ESPACES HABITÉS

Comment faire de la trame verte et bleue un vecteur de résilience climatique ?

Comment mettre en évidence les nombreux co-bénéfices de cette trame et limiter l'imperméabilisation des sols dans les espaces urbains ?

Comment inciter et justifier une plus grande frugalité foncière dans les projets de SCOT et de PLU(i) en lien avec le ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

Quelle place donner à la renaturation et au traitement des îlots de chaleur urbain ?



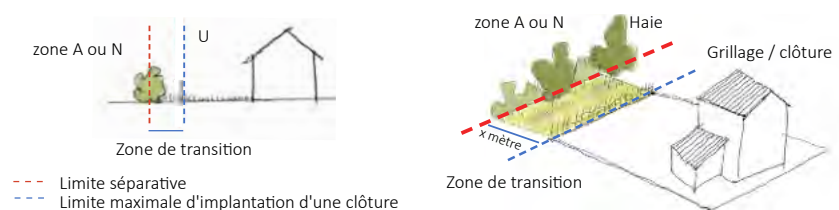
Exemple de disposition à intégrer dans les règlements écrits des PLU(i) pour inciter à une gestion des eaux pluviales plus intégrée

PARTIE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE PAYSAGES AGRICOLES MOSAÏQUES

Quel rôle à jouer pour les franges agro-naturelles et urbaines dans l'adaptation au dérèglement climatique des villages et des bourgs du Pilat ?

Quelles modalités de traitement et de valorisation paysagère possibles ?

Comment structurer un maillage de haies et d'arbres tout en préservant les qualités paysagères du territoire ?



Exemple de recul des possibilités d'implantation de la clôture et création d'une zone tampon végétalisée en frange urbaine

PARTIE 3 : ADAPTER L'ESPACE URBAIN AUX MOBILITÉS DOUCES ET ACTIVES

Comment mettre en évidence les enjeux d'aménagement selon les typologies de voies et les pratiques des usagers ?

Comment adapter et traiter l'espace urbain concerné ?

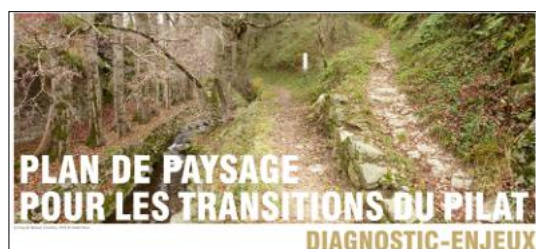
Quels outils réglementaires mobiliser pour inciter au développement de nouvelles mobilités ?



Courbe représentant l'intensité sociale et l'intensité des flux motorisés au sein des différentes typologies d'espaces publics identifiés

LES ÉLÉMENTS DU PLAN DE PAYSAGE

LE DIAGNOSTIC



LA STRATÉGIE



LES OUTILS OPÉRATIONNELS

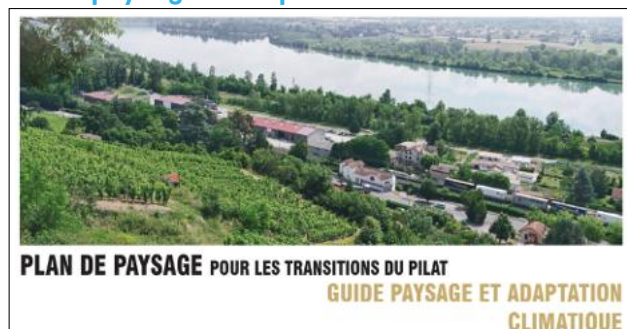
10 fiches actions



Guide paysage & ENR

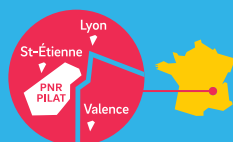


Guide paysage & adaptation



Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages: la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcdPilat



www.parc-naturel-pilat.fr

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



 **MINISTÈRE**
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Échelle
Égalité
Projet